

Orientations diocésaines

Pastorale des funérailles



Diocèse de Sens-Auxerre



Introduction

À la suite de l'Assemblée diocésaine du 18 décembre 1999, Monseigneur Gilson demandait de publier les *Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles*.

Nous sommes en 2015, et depuis la publication, ces orientations ont été suivies d'une pratique largement expérimentée.

Après consultation des équipes d'obsèques réunies dans le Sénonais et l'Auxerrois au cours de l'automne 2014, il est apparu important de publier à nouveau ces orientations, enrichies d'une annexe ayant pour but de clarifier quelques questions auxquelles nous sommes confrontés actuellement dans le diocèse.

Vous trouverez dans ce livret :

- l'envoi en mission de la part de notre évêque, Monseigneur Patenôte,
- le décret de promulgation des orientations,
- les orientations avec parfois une actualisation des expressions,
- l'annexe qui clarifie les questions posées par les équipes obsèques,
- la lettre du vicaire général expliquant la célébration d'envoi des équipes obsèques aux alentours du 2 novembre,
- le message de Mgr Patenôte pour l'envoi en mission,
- le texte de bénédiction, issu du rituel. ♦

Conception et mise en page: service diocésain de la Communication

Impression: Imprimerie Barré, 89100 Collemiers

Édition: février 2015

Crédits photos :

Couverture, © David-Marie Gestalder - basilique de Vézelay: saint Pierre et saint Paul ressuscitent un jeune homme

Page 2, © EDY - basilique de Vézelay - chapiteau

Page 6, © EDY - église de Saint-Florentin - pietà

Page 23, © EDY - église Saint-Pierre d'Auxerre

Un chemin pour accompagner les familles en deuil



La vie n'est qu'un passage et nous avons tous plusieurs passages à vivre au cœur de nos vies. À ces moments-là, il nous est bon d'avoir tout près de nous des mains qui se tendent pour nous aider à traverser.

Au moment où l'un de nos proches, voire très proche, nous quitte, il est bon de savoir que nous allons pouvoir être accompagnés. Et, si nous sommes croyants, de pouvoir compter sur la présence et la prière d'une communauté chrétienne.

Ces orientations diocésaines désirent proposer un chemin pour ceux et celles qui préparent des obsèques chrétiennes avec les familles en deuil. Beaucoup de chrétiens se sont préparés et formés pour vivre cette mission, car s'en est une.

Je sais que les prêtres ne sont plus assez nombreux pour présider les obsèques à l'église. Mais la communauté chrétienne est là. Elle a le désir de rejoindre les familles avec simplicité et vérité pour proposer une célébration qui ouvrira à l'espérance. Chercher ensemble un moment de lumière au creux de la nuit: "En toi, Seigneur, la source de la vie, par ta lumière nous voyons la lumière" (Ps 35).

Je rends grâce au Seigneur en pensant à tous ceux et celles qui ont à cœur d'accompagner les personnes en deuil et leurs défunts. C'est le moment du grand passage qui ouvre à la rencontre avec Celui qui est la Vie, le Christ ressuscité. Je les confirme dans leur mission et leur exprime, une fois encore, toute ma gratitude. ♦

Archevêché de Sens-Auxerre

✠

Décret épiscopal de promulgation des Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles

Moi Yves Patenôte, Archevêque de Sens et Évêque d'Auxerre, promulgue aujourd'hui les *Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles 2015*, données pour l'ensemble du diocèse.

Fait à Auxerre le 23 janvier 2015



+ Yves Patenôte
Archevêque de Sens
Évêque d'Auxerre

+ Yves Patenôte

Par Mandement,


P. Hugues Guinot,
Chancelier



Orientations diocésaines



1. LES ÉQUIPES FUNÉRAILLES

A. DANS TOUTES LES PAROISSES DU DIOCÈSE, LE CURÉ OU L'ÉAP METTRA EN PLACE UNE ÉQUIPE FUNÉRAILLES

Si la paroisse est trop petite, cette équipe pourra être interparoissiale.

B. COMPOSITION ET MISSION

Une équipe comporte normalement de cinq à dix laïcs et un prêtre (dans les cas des petites paroisses, il faut au moins trois laïcs).

La mission de cette équipe est de témoigner de l'espérance de la communauté chrétienne au moment d'un décès : par leur attitude et leur parole, les membres auront à montrer vis-à-vis d'une famille en deuil que malgré la souffrance et la mort, Dieu est attentif à chacun, que Jésus, par sa résurrection, a vaincu la mort et que nous sommes appelés à cette vie nouvelle.

Concrètement, l'équipe devra assumer les tâches suivantes :

- rencontrer la famille au nom de la communauté,
- préparer la célébration avec la famille,
- rencontrer le prêtre qui célébrera et lui transmettre tout ce qui pourra l'aider pour la célébration. Si le prêtre ne peut pas célébrer, l'équipe le tiendra au courant de la rencontre avec la famille, afin que le pasteur reste attentif aux peines et aux joies de sa communauté et porte cela dans sa prière,

- animer la célébration avec le prêtre ou sans le prêtre,
- prévoir éventuellement avec la famille la prière au cimetière et l'animer si la famille le souhaite. De même, l'équipe pourra donner à la famille des éléments pour une prière au moment de la fermeture du cercueil, si cela est demandé.

C. FORMATION DES MEMBRES

Une formation initiale, pour celles et ceux qui vont constituer une nouvelle équipe ou qui vont rejoindre une équipe déjà existante, sera mise en place dans les doyennés par l'équipe de formation permanente et le service diocésain de liturgie.

Elle sera renouvelée en fonction des besoins.

D'autre part, il est souhaitable que les équipes en place dans un même doyenné se réunissent une fois par an pour approfondir un aspect de leur mission (cf. annexe 3 p. 20).

D. ENVOI EN MISSION

Après un temps de formation et de probation, les membres de l'équipe seront mandatés par l'évêque, sur proposition du curé et de l'EAP (Canon 519). Cet envoi en mission se fera au cours d'une célébration liturgique (cf. annexe 1 p. 18). On veillera à ce que les noms de ces personnes soient connus. Une information officielle sera faite auprès des Pompes Funèbres.

2. LA PRÉPARATION DES FUNÉRAILLES

A. ACCUEIL DES DEMANDES

Autrefois, au moment d'un deuil, la famille s'adressait directement au prêtre; aujourd'hui, ce n'est plus possible, car bien souvent, en rural, le prêtre n'habite pas sur place ou n'est pas toujours disponible à ce moment-là.

La communauté chrétienne doit tout faire pour qu'une famille en deuil puisse être accueillie en toutes circonstances et puisse obtenir une réponse rapide quant à l'heure et à la forme de la célébration. La qualité de ce premier accueil est déjà témoignage.

C'est pourquoi une ou deux personnes de l'équipe funérailles, seront désignées pour recevoir les demandes. Leurs noms seront communiqués aux Pompes Funèbres et aux personnes relais des villages. Le prêtre devra leur communiquer régulièrement ses disponibilités ainsi que la conduite à tenir s'il est absent, afin qu'elles puissent répondre immédiatement à la famille sur le jour et l'heure des funérailles. Ces personnes avertiront l'ensemble de l'équipe funérailles sans tarder afin qu'elle rencontre la famille et, si la célébration a lieu dans un "relais", la personne-relais de ce village.

Dans les agglomérations urbaines, il est souhaitable qu'une permanence soit organisée: elle pourrait, entre autres choses, gérer l'accueil de ces demandes.

B. RENCONTRE ET PRÉPARATION

La rencontre entre une ou deux personnes de l'équipe et la famille est un moment important qui doit manifester l'écoute et la compassion de la communauté chrétienne. Ces personnes devront être attentives à l'histoire du défunt,

à sa vie, à ses engagements afin d'en tenir compte dans la célébration et de contacter, éventuellement, les personnes et organismes concernés en vue d'une intervention au moment de la célébration. C'est pourquoi cette rencontre doit avoir lieu, même si la famille ne souhaite pas s'impliquer dans la préparation des obsèques.

Dans certains cas, l'équipe pourra faire appel à un chrétien qui ne fait pas partie de l'équipe funéraires, mais qui connaît bien la famille, afin de faire la visite avec lui.

Pour favoriser la participation de la famille ou des proches, l'équipe pourra présenter le plan de la célébration et faire diverses suggestions. Elle sera attentive à tous les souhaits de la famille et discernera les possibilités d'y répondre dans la célébration, en veillant au respect des règles liturgiques.

*“En célébrant les obsèques de leurs frères, les chrétiens ont à affirmer leur espérance de la vie éternelle, sans négliger, pour autant, la mentalité et les réactions de leur époque et de leur pays au sujet des défunts. Qu'il s'agisse de traditions familiales, de coutumes locales, ils approuveront volontiers tout ce qui est bon. Quant à ce qui semble contredire l'Évangile, ils essaieront de le transformer afin que les obsèques manifestent la foi pascale et témoignent vraiment de l'esprit évangélique.”
(Rituel N° 4)*

3. LA CÉLÉBRATION

Normalement, les funérailles chrétiennes comprennent trois moments qui se célèbrent dans des lieux différents :

- au lieu où repose le défunt,
- à l'église,
- au cimetière (ou au centre de crémation).

Dans chaque paroisse, on insistera auprès des entreprises des Pompes Funèbres et des familles pour que la célébration religieuse ne se passe pas uniquement au “funérarium” mais qu'on maintienne, le plus souvent possible, la célébration à l'église.

A. LA PRIÈRE AU LIEU OÙ REPOSE LE DÉFUNT

Bien souvent la famille tient à être seule au moment de la fermeture du cercueil. Cependant, l'équipe aura le souci de proposer à la famille des éléments pour la prière, si elle le souhaite. De même, elle sera attentive à la possibilité, dans certains cas, d'une “veillée de prière”.

B. LA CÉLÉBRATION À L'ÉGLISE

. Célébration présidée par un prêtre

“Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation et de son ministère. Une part de responsabilité revient aux parents et aux proches du défunt qui lui sont immédiatement liés; on veillera à

décider avec eux, chaque fois que c'est possible, les éléments à choisir pour la célébration (en utilisant les facultés de choix proposées pour les différentes parties). L'ensemble de la communauté chrétienne a aussi son rôle à jouer..."
(Rituel N° 5)

C'est la communauté des croyants qui célèbre le départ d'un des siens. C'est pourquoi la célébration ne doit pas être animée par le prêtre seul, mais avec des membres de l'équipe funérailles ou de la communauté. Par exemple, il revient à l'équipe de faire l'accueil.

Quand un prêtre ou un diacre ami du défunt ou parent est présent à la célébration, il y participe selon ce qui a été prévu avec la famille, ou ce qui paraît pastoralement opportun... Si le curé l'invite à présider, il lui demandera de tenir compte de ce qui a été prévu par l'équipe.

Quand il y a plusieurs prêtres à un enterrement, ils peuvent concélébrer; celui qui préside expliquera la raison de leur présence.

Note: célébration avec Eucharistie ou sans Eucharistie?

"La décision de célébrer ou non la messe sera prise en accord avec la famille. Cette décision implique normalement que la famille, ou une part importante de l'assemblée, soit apte à participer activement à la messe, en particulier par la communion." (Rituel N° 15)

Le prêtre prendra sa décision après concertation avec l'équipe afin d'éviter de célébrer l'Eucharistie quand il

pressent que l'assemblée et une part importante de la famille sont loin de ce sacrement.

. Célébration dirigée par des laïcs

"Les obsèques, à la seule exception de la messe, peuvent être accomplies par un diacre. Si la nécessité pastorale l'exige, la Conférence Épiscopale, avec la permission du Siège apostolique peut y députer un laïc." (Rituel romain N° 19)

La Congrégation romaine du Culte Divin a donné à la Conférence Épiscopale française, le 26 novembre 1971, la permission de "députer" des laïcs pour diriger les funérailles, si la nécessité pastorale l'exige.

Le prêtre, curé de l'ensemble paroissial, en cas d'empêchement demandera à l'équipe funérailles d'assurer seule la célébration. Dans des cas exceptionnels, en accord avec l'équipe funérailles, il fera appel à un autre prêtre ou diacre.

La célébration sera animée par au moins trois personnes de l'équipe; l'une d'elle dirigera les funérailles. Ce rôle ne sera pas toujours assuré par la même personne.

Le service diocésain de pastorale liturgique (en lien avec la formation permanente) assurera la formation des équipes et leur fournira un guide pour la célébration.

Durant la célébration, l'équipe cherchera à manifester par un signe ou une parole le lien avec le prêtre responsable.

L'équipe, en accord avec la famille, fixera une date pour une Eucharistie à l'intention du défunt et prendra soin de

l'annoncer au cours de la célébration des funérailles. Une partie de la quête sera réservée pour des intentions de messes; elles pourront être célébrées par le prêtre de la paroisse ou un autre prêtre.

Au cas où, pour une raison personnelle, amitié ou lien familial, un ministre ordonné viendrait de l'extérieur, l'équipe du lieu, avec leur curé, reste responsable des obsèques. Le ministre ordonné devra prendre contact avec eux, préalablement, pour harmoniser leurs interventions respectives. La raison de sa présence sera mentionnée au début de la célébration.

C. LA CÉLÉBRATION AU CIMETIÈRE

“En l’absence d’un prêtre ou d’un diacre, il est souhaitable que les prières au domicile du défunt, à la maison funéraire et au cimetière, ainsi que la veillée pour le défunt, soient accomplies par des laïcs.” (Rituel N° 6)

Pendant la préparation de la célébration avec la famille, le ou les membres de l'équipe lui demanderont si elle souhaite leur présence au cimetière pour animer la prière.

Si la famille exprime le souhait d'être seule au cimetière, l'équipe pourra lui proposer des textes de prières.

La bénédiction du corps du défunt rappelle le baptême. Généralement, ce rite a lieu à l'église, à la fin de la célébration.

4. SITUATIONS PARTICULIÈRES

A. CÉLÉBRATION EN UN AUTRE LIEU

Pour des obsèques catholiques, le lieu privilégié de la célébration est l'église, lieu de naissance du chrétien par son baptême et lieu de rassemblement de la communauté. Cette préférence sera rappelée aux Pompes Funèbres et aux familles. Néanmoins, la communauté chrétienne peut être amenée, dans certains cas à accompagner la prière au funérarium.

Dans les villes où existe un funérarium, le doyen avec le conseil de doyenné (Sens et Auxerre) ou le curé avec l'EAP constituera une équipe pour accueillir les demandes religieuses concernant ce lieu. Le doyen ou le curé avertira les responsables du funérarium de l'existence de cette équipe, de son rôle, et leur communiquera le nom des personnes à joindre en cas de besoin.

Cette équipe aura pour tâche :

- de prendre contact avec les familles,
- d'accueillir la demande qu'elles font à l'Église en essayant de comprendre ce qu'elle recouvre,
- d'animer la prière au funérarium.

Des obsèques catholiques sont parfois célébrées dans des hôpitaux ou maisons de retraite. Le prêtre responsable du lieu veillera à associer des chrétiens de la communauté et l'équipe des obsèques à ces célébrations. En son absence, il leur demandera de célébrer.

B. LA CRÉMATION

“À ceux qui ont choisi l’incinération de leur corps, on accordera les funérailles chrétiennes, sauf s’il est évident qu’ils ont fait ce choix pour des motifs contraires à la foi chrétienne. Tout en respectant la liberté des personnes et des familles, on ne perdra pas de vue la préférence traditionnelle de l’Église pour la manière dont le Seigneur lui-même a été enseveli. Le déroulement d’ensemble des obsèques reste inchangé, qu’il y ait inhumation ou crémation. On tiendra compte des conditions tout à fait particulières qui marquent la présence des proches du défunt au crématoire”. (Rituel n° 288)

En cas de crémation, l’équipe funérailles insistera pour que, dans la mesure du possible, la célébration à l’église ait lieu avant la crémation. Elle se déroule alors d’une manière identique aux autres célébrations (cf. annexe 4, p. 21). ♦

Annexe

aux orientations diocésaines pour les équipes funérailles (version 2014 relue et corrigée en conseil épiscopal élargi).

Clarifications à propos de quelques questions actuelles:

1. ENVOI EN MISSION DE L'ÉQUIPE FUNÉRAILLES

Il convient de distinguer entre les équipes déjà constituées et les équipes à constituer.

A. LES ÉQUIPES DÉJÀ CONSTITUÉES :

Aujourd'hui, dans la plupart des paroisses du diocèse, il existe des équipes funérailles déjà constituées. Le défi qui se présente à nous est d'appeler des membres nouveaux, de les former et de les intégrer. Ce point devra être abordé à l'occasion des temps de relecture sur le plan local (paroisse ou doyenné). Les personnes déjà impliquées dans les équipes funérailles avec les responsables pastoraux (curé de la paroisse avec l'Équipe d'animation paroissiale - EAP - ou l'un de ses membres) devront repérer les personnes à interpeller. On retiendra comme critères de discernement : appeler des personnes écoutantes, bienveillantes, prêtes à témoigner de l'espérance chrétienne et capables de travailler en équipe. Ce sera le curé qui appellera ces personnes.

L'envoi en mission de l'équipe funérailles sera renouvelé tous les ans autour de la commémoration des fidèles défunts (2 novembre) suivant le protocole défini par le vicaire général. L'évêque pourra faire lire une lettre circulaire de reconnaissance et d'envoi en mission à cette occasion.

B. LES ÉQUIPES À CONSTITUER

Dans le cas où il n'y a pas encore d'équipe funérailles dans une paroisse, il convient de la constituer et de la former. L'envoi en mission pourra être présidé par l'évêque ou l'un de ses collaborateurs qu'il aura délégué.

2. CÉLÉBRATIONS AVEC OU SANS UN PRÊTRE ?

Les prêtres (curés, administrateurs canoniques, vicaires paroissiaux ou décanaux) font partie de l'équipe funérailles qu'ils soient présents physiquement ou pas. Les prêtres n'abandonnent pas la pastorale des funérailles mais, au contraire, ils y apportent leur contribution selon leur vocation spécifique et selon leurs possibilités.

Dans tous les cas, le prêtre est associé à la célébration des obsèques. S'il est présent physiquement, il préside la célébration. S'il ne peut pas être présent physiquement, il est associé spirituellement à la célébration. Le curé ou le prêtre chargé de la paroisse sera toujours informé, il priera, il célébrera ou fera célébrer une messe à l'intention de chaque défunt de sa paroisse, dans certains cas il pourra faire une visite. Ce point de la participation du prêtre aux célébrations des funérailles doit être constamment discerné dans le cadre de la relecture de l'équipe. (Il convient de sortir de la logique du "tout ou rien" ainsi que de l'opposition néfaste entre prêtres et laïcs). C'est la communauté dans son ensemble qui témoigne de la compassion du Seigneur et de l'espérance chrétienne.

L'équipe doit s'enraciner profondément dans la communion missionnaire.

Les diacres peuvent être amenés à présider des funérailles. Cela doit se faire en concertation avec le curé de la paroisse et avec l'EAP. Le diacre devra se mettre en lien avec l'équipe funérailles.

3. LA FORMATION DE L'ÉQUIPE FUNÉRAILLES ET DE SES MEMBRES

Il convient de distinguer entre formation initiale et formation continue et entre relecture pastorale.

A. FORMATION INITIALE

La meilleure formation initiale pour **les membres nouvellement intégrés à l'équipe** est une formation au niveau local de la paroisse ou du doyenné avec le parrainage d'une ou de plusieurs personnes expérimentées et sous la conduite des responsables pastoraux (curé avec l'EAP ou l'un de ses membres).

La formation initiale des **équipes nouvellement constituées** pourra consister en un module préparé et animé par le service diocésain de formation permanente et par le service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle.

B. FORMATION CONTINUE

La formation continue concerne toutes les équipes. Elle est organisée à l'échelle de chaque "vicariat" nord et sud du diocèse. Elle est menée par un travail conjoint entre les services diocésains de la formation permanente et de la pastorale liturgique et sacramentelle. Ce travail est coordonné par les vicaires épiscopaux.

C. RELECTURE PASTORALE

Il est demandé aux équipes funérailles d'effectuer trois rencontres annuelles, au moins, de relecture pastorale. Cette relecture doit être faite avec les responsables pastoraux (curé et EAP ou l'un de ses membres).

Il est recommandé aux membres des équipes de participer à un temps de retraite spirituelle comme celui que propose le Centre Sophie-Barat de Joigny.

4. LA CRÉMATION

Quand le cas se présente, il convient que la célébration se fasse dans l'église avec le corps avant la crémation elle-même. Pour certains cas exceptionnels (par exemple quand le transport du corps de la personne décédée serait beaucoup trop coûteux), on tolérera que la célébration puisse se faire avec l'urne dans l'église. On devra alors respecter les recommandations de la Congrégation romaine pour le culte divin faites en 2012 sur ce sujet :

"(...) les rites des obsèques dans l'église peuvent comporter la célébration de la messe ou de la liturgie de la Parole. L'urne contenant les cendres est accueillie à la porte de l'église et déposée sur une table située en dehors du sanctuaire. On doit omettre l'aspersion d'eau bénite et l'encensement, qui sont réservés au corps du défunt." (Congrégation romaine pour le culte divin, février 2012, Prot. n° 222/08/2, document cité dans Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, "Accompagner la pratique de la crémation" Documents épiscopat, 2014/6, p. 38 et annexé en p. 52 et 53).

5. QUESTIONS DIVERSES SUR LA LITURGIE DES FUNÉRAILLES

On se référera aux livres liturgiques de l'Église :

- ***La célébration des obsèques. Rituel des funérailles I***, Paris, Desclée-Mame, 1994 (2^e édition)
- ***Prières pour les défunts à la maison et au cimetière. Rituel des funérailles II***, Paris, Desclée-Mame, 1994, (26 édition)
- ***Lectionnaire pour la liturgie des défunts***, Paris, Desclée-Mame, 1996

En outre, on recommandera l'emploi de :

- ***Dans l'espérance chrétienne, Célébration pour les défunts***, Paris, Desclée-Mame, 2008

Chaque paroisse doit posséder ces documents et les mettre à disposition des équipes funérailles. ♦



Lettre du vicaire général

expliquant le déroulement de la célébration d'envoi

Cher confrère en responsabilité curiale,

Aux approches du week-end de la Toussaint, il ne vous a sans doute pas échappé que nous devons, lors des liturgies du 2 novembre ou au plus près de cette date, envoyer nos équipes obsèques.

En effet, il a été demandé que chaque année, les équipes soient envoyées en mission par leur curé, en communion avec notre évêque qui nous envoie tous dans nos missions respectives.

Il est souhaitable que ce jour-là, vous puissiez être en mesure de citer nominativement chaque personne de l'équipe, en intégrant évidemment les nouveaux membres. Ensuite vous pourrez lire vous-même en temps que responsable pastoral, et donc curé au cœur de cette équipe obsèques, le message de Mgr Patenôtre qui envoie et conforte les personnes dans leur mission (voir p. 27). Vous pourrez ensuite donner à chaque personne ce message et conclure par une bénédiction que vous trouverez dans le rituel des bénédictions (voir p. 28).

La célébration pourra ensuite se poursuivre normalement par le Credo, la Prière Universelle, etc.

En vous assurant de ma prière et vous souhaitant des fêtes de la Toussaint qui nous feront avancer à grands pas sur le chemin des Béatitudes.

Fraternellement,

Auxerre, le 24 octobre 2014



Père Joël Rignault,
vicaire général

P. Joël Rignault
Association diocésaine – BP 287 – 89005 AUXERRE CEDEX
03 86 72 93 94 – 06 12 89 05 63 - joelrignaultvg@gmail.com

Message de Mgr Patenôte

lu à l'occasion de l'envoi annuel en mission

En ce début du mois de novembre, nos regards se portent vers le ciel. Nous sommes dans la communion des saints et nous pensons à tous ceux et celles qui nous ont quittés pour une plénitude de vie dans le Royaume de Dieu.

C'est l'occasion pour moi de garder dans ma prière tous nos défunts et de remercier tous les membres des "Équipes Obsèques" qui ont accompagné les familles en deuil tout au long de l'année. Avec les prêtres et les diacres, ils ont su accompagner les familles éprouvées sur les chemins de l'espérance. Dernièrement, ils ont pris le temps d'une journée de formation.

Je leur renouvelle toute ma confiance et souhaite qu'en ce dimanche qui suit la fête de Toussaint, ces équipes puissent être confirmées dans la mission que je leur ai confiée. Bien en communion avec vous tous, au service de l'annonce de l'Évangile. ♦

+ Yves Patenôte,
Archevêque de Sens-Auxerre

Texte de bénédiction

PRIÈRE DE BÉNÉDICTION

Le célébrant peut imposer les mains sur le groupe des missionnaires en disant la prière de bénédiction :

À toi, Dieu, notre bénédiction et notre louange,
car, dans le dessein ineffable de ta miséricorde,
tu as envoyé ton Fils dans le monde
pour libérer les hommes, au prix de son sang,
du péché qui les tenait captifs,
et les combler des dons de l'Esprit Saint.
Quand il eut vaincu la mort,
avant de monter près de toi, Père,
il a envoyé ses Apôtres,
au nom de son amour et de son pouvoir,
annoncer à tous les peuples l'Évangile de vie
et plonger les croyants dans l'eau qui donne le salut.
Nous t'en prions, Seigneur, regarde tes serviteurs
que nous envoyons, munis du signe de la croix,
comme messagers de salut et de paix.
Que ta main, Seigneur, dirige leurs pas,
que la puissance de ta grâce fortifie leur cœur,
pour qu'il ne soit pas accablé de fatigue.

Que dans leur parole résonne la voix du Christ
pour que ceux qui les écouteront
soit attirés à l'obéissance de l'Évangile.
Répands en leur cœur ton Esprit Saint
pour qu'ils se fassent tout à tous
et qu'ils attirent vers toi, Père, une multitude
qui te louera sans fin dans ta sainte Église.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
R/ Amen

Sommaire

Introduction	1
Un chemin pour accompagner les familles en deuil	3
Orientations diocésaines	7
1. Les équipes funéraires	7
A. Dans toutes les paroisses du diocèse, le curé ou l'EAP mettra en place une équipe funéraires	7
B. Composition et mission	7
C. Formation des membres	8
D. Envoi en mission	8
2. La préparation des funéraires	9
A. Accueil des demandes	9
B. Rencontre et préparation	9
3. La célébration	11
A. La prière au lieu où repose le défunt	11
B. La célébration à l'église	11
. Célébration présidée par un prêtre	11
. Célébration dirigée par des laïcs	13
C. La célébration au cimetière	14
4. Situations particulières	15
A. Célébration en un autre lieu	15
B. La crémation	16

Annexe	17
1. Envoi en mission de l'équipe funérailles	18
A. Les équipes déjà constituées	18
B. Les équipes à constituer	18
2. Célébrations avec ou sans un prêtre?	19
3. La formation de l'équipe funérailles et de ses membres	20
A. Formation initiale	20
B. Formation continue	20
C. Relecture pastorale	20
4. La crémation	21
5. Questions diverses sur la liturgie des funérailles	22
Lettre du vicaire général	24
Message de Mgr Patenôte	27
Texte de bénédiction	28
Sommaire	31

